

# L'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE AU LYCEE

## I/ LE CADRE INSTITUTIONNEL

### ➤ L'accompagnement personnalisé s'inscrit dans la réforme du Lycée qui vise à :

- Mieux orienter les lycéens
- Mieux accompagner chaque lycéen pour construire et maîtriser son parcours de formation ;
- Mieux adapter le lycée à son époque.

### ➤ Les textes officiels et références

Circulaire de janvier 2010

B.O. du 4 février 2010

Circulaire du 18 mars 2010 : préparation de la rentrée 2010.

Cellule d'Appui à l'Innovation et à l'Expérimentation du rectorat de Rouen

### ➤ Sont concernés par l'accompagnement personnalisé :

- Rentrée 2010 : tous les élèves de seconde ;
- Rentrée 2011 : tous les élèves de seconde et de première ;
- Rentrée 2012 : tous les élèves de seconde, de première et de terminale.

### ➤ L'organisation

L'accompagnement se déroulera sur l'année : 72 heures par élève. 2 heures par élève correspondent à 4 heures- professeurs dans la DHG.

L'accompagnement personnalisé s'articule avec

- le tutorat ;
- les stages passerelles ;
- les stages de remise à niveau.

L'organisation n'est pas nécessairement la même pour toutes les classes d'un même niveau.

### ➤ Les finalités

Permettre les progrès, l'épanouissement et la réussite de chaque élève.

#### - Mieux réussir au lycée :

- ↔ moins de redoublements ;
- ↔ lutte contre le décrochage ;
- ↔ meilleure maîtrise des compétences.

#### - Mieux préparer son avenir :

- ↔ approfondissement des compétences en vue des études supérieures ;
- ↔ aide à l'orientation.

### ➤ Les principes

Les dispositifs d'accompagnement visent à **rendre davantage les élèves acteurs et autonomes**. Ils doivent permettre une bonne réception du savoir (≠ transmission simple).

Il s'agit de prendre en compte les besoins :

- **variables selon les élèves** (soutien, approfondissement, aide à l'orientation ...)

- **variables selon le niveau considéré :**

- ↔ *secondes* : des méthodes pour tirer profit de ses études et construire un projet personnel ;
- ↔ *première* : servir des compétences méthodologiques propres à chaque voie de formation et développer le projet d'orientation ;
- ↔ *terminale* : renforcer les enseignements spécifiques et les dominantes disciplinaires des séries pour préparer l'enseignement supérieur.

Le projet est intégré au parcours des élèves :

- Combinant des offres diverses adaptées à leurs besoins ;
- En cohérence avec les différents dispositifs (tutorat, stages ...)

L'accompagnement personnalisé se distingue de l'enseignement disciplinaire :

Il s'agit de **développer des compétences transversales**, de renforcer la culture générale.

Au sein de groupes spécifiques à effectifs réduits avec deux préoccupations majeures : les progrès et l'autonomie des élèves.

➤ **Un projet collégial** qui suppose :

- **D'être approuvé par le conseil d'administration**
- **D'être coordonné**, au plus près de l'élève, par les professeurs principaux.
- **Une évaluation** des actions et du projet

Une démarche	Des acteurs
- un diagnostic sur les besoins	l'ensemble des acteurs du lycée et les familles
- la formalisation d'un ensemble d'actions et des modalités d'organisation	le Conseil Pédagogique sur proposition de l'équipe pédagogique
- la validation	le Conseil d'Administration
- la mise en œuvre, au plus près de chaque élève	l'équipe pédagogique et les différents partenaires (CPE, COP, documentalistes ...) coordonnée par le professeur principal
- l'évaluation	le Conseil Pédagogique

Le CPE soutient et facilite le projet. Le CVL est consulté.

Chaque équipe est libre de mettre en place les dispositifs pour répondre au mieux aux besoins (autonomie des établissements).

L'accompagnement doit mettre en synergie trois projets :

- le projet d'établissement
- le projet d'équipe
- le projet de l'élève

## II/ LES ENJEUX

Plus qu'un dispositif, **l'accompagnement doit être vu comme une nouvelle posture qui engage l'élève comme l'enseignant.**

Une nouvelle posture *du lycéen*, un acteur qui évolue dans :

- Un espace non noté qui autorise le plaisir de faire
- Un espace d'apprentissage de l'autonomie (l'élève doit être en mesure de faire par lui-même.)

Une nouvelle posture *de l'enseignant*, un accompagnant qui :

- Porte un regard décloisonné sur l'élève et sa personne
- Se définit, comme un observateur, un guide, un médiateur de l'apprentissage, il est tourné vers l'avenir.

⇒ On passe d'une logique de transmission à une logique de réception.

### III/ LE DIAGNOSTIC

Diagnostiquer et cibler les besoins des élèves pour mieux accompagner.

Quatre étapes à respecter :

- phase de préparation : dans chaque discipline, identifier les compétences transversales, les hiérarchiser ; définir les tâches et les critères de réussite.
- phase d'identification des besoins : plusieurs modalités : évaluations disciplinaires, tutorat, intégrées à l'accompagnement personnalisé.
- phase d'analyse des besoins : concertation de l'équipe pédagogique.
- phase de mise en œuvre de l'accompagnement.

### IV/ LES CONTENUS

#### 1) Orientation

Il s'agit de contribuer à une **information continue et éclairée qui aide chaque élève à entreprendre des choix d'orientation raisonnés** ; Continuer à **développer la capacité à s'orienter** (conception d'éducation à l'orientation).

Objectifs :

- Faire acquérir des méthodes pour la construction de son projet (démarche de projet \*)
- Instaurer une dynamique individuelle et progressive de l'orientation
- Aider l'élève à évaluer ses aptitudes et ses connaissances (évaluation scolaire, mais aussi connaissance de soi, goûts, réfléchir sur soi, se retourner sur le passé, se projeter vers l'avenir)
- Faire le lien avec les activités proposées et le P.D.M.F. (parcours de découverte des métiers et des formations)
- Aider les élèves à décrypter le monde environnant en développant chez eux des compétences sociales, des savoirs-être et des compétences de mobilité.
- Contribuer au parcours de réussite de chaque élève.

Une simple information ne suffit pas. L'implication de l'élève est indispensable : il franchit petit à petit les étapes de la construction de son projet.

(\*)Les étapes de la construction du projet de l'élève :

- Observer, découvrir, questionner, décrire, imaginer
- Organiser et classer les informations pour mieux les comprendre
- S'évaluer pour valoriser ses compétences et développer des attitudes positives.
- Comparer, hiérarchiser, éliminer, évaluer pour choisir et décider
- Planifier la mise en œuvre, s'impliquer et s'engager.

Le rôle du COP : Participer au diagnostic partagé et à l'analyse des besoins de l'établissement. Contribuer à identifier et repérer les besoins de chaque élève. Aider à l'élaboration des contenus.

#### 2) Contenus pédagogiques

Accompagnement méthodologique : apprendre une leçon, comprendre une consigne, argumenter ...

Apprentissage des méthodes de travail

Organiser son travail personnel

Gérer et planifier son temps

Etre attentif, c'est quoi ?

Evaluer son comportement

Gestion de l'autonomie

*Des documents de travail sont disponibles sur le site académique*

Reprise possible du socle commun de compétences.

Points de vigilance :

Eviter de :

- créer des structures "vides". Il faut penser les contenus.
- Faire de l'accompagnement un espace ludique (ne pas faire d'activité sans lien avec des besoins)
- Faire du soutien disciplinaire : les difficultés disciplinaires doivent être traitées prioritairement en classe entière, ou lors des stages de remise à niveau.
- Constituer des regroupements trop importants.

Rester dans le transdisciplinaire et le transversal